



Programmes de recherche et organismes des colonies israéliennes illégales financés par les contribuables de l'UE

Description

Le 29 mars 2021

La Campagne de Non-Reconnaissance de l'Université d'Ariel et la Coordination Européenne des Comités et Associations pour la Palestine ont publié un exposé sur l'implication de l'université d'Ariel et autres organismes coloniaux dans les programmes de recherche de l'UE financés par les contribuables.



[Téléchargez l'exposé complet](#)

Résumé :

L'UE ne reconnaît pas et, conformément au droit international, a le devoir de ne pas reconnaître la souveraineté d'Israël sur les territoires qu'il occupe depuis 1967.

Les lignes directrices de l'UE stipulent que les organismes israéliens établis dans les territoires occupés ou les activités qui y sont menées ne sont pas éligibles aux subventions de l'UE.

La Commission ne parvient ni à donner des instructions appropriées contre les infractions dans la gestion du projet, ni à les surveiller, ni à les rectifier :

* L'université de Tel Aviv a rassemblé des échantillons de sol de Cisjordanie occupée pour un projet financé par Horizon 2020.

* L'université d'Ariel située dans une colonie israélienne illégale et la société coloniale Entreprise Viticole des Hauteurs du Golan ont été impliquées dans des projets passés et en cours financés par Horizon.

* Les rapports de recherche financés par l'UE comprennent les affiliations à l'université d'Ariel indiquant à tort qu'elle se situe en Israël.

* Les professeurs de l'université d'Ariel admettent avoir conçu des plans pour contourner les lignes directrices et avoir accès au financement de la recherche et aux programmes de mobilité de l'UE.

L'UE manque à son devoir de surveillance et d'assurance de conformité avec ses obligations en vertu du droit national et international, laissant la société civile identifier et dénoncer les infractions. Les cas ci-dessus montrent qu'il s'agit d'un problème répandu et permanent qu'il faut traiter de façon systématique.

Le Conseil, le Parlement et la Commission de l'UE doivent concevoir, financer et mettre en œuvre :

* un suivi efficace des projets de recherche de l'UE

* des mesures efficaces pour responsabiliser les transgresseurs, y compris les participants officiels au projet qui facilitent les infractions.

Source : [No arielties](#)

Traduction J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Tags

1. colonies israéliennes
2. programme de recherche
3. recherche
4. UE
5. Union européennes

date création
2021/03/30